All about Portugal

Conduire

Au Portugal la circulation se fait à droite. Sur les places, les croisements, et les carrefours, les véhicules qui se présentent par la droite ont la priorité sauf si un panneau indique le contraire. Dans les ronds points, les véhicules déjà engagés sont prioritaires.
Les panneaux de signalisation obéissent à des règles internationales.

Documents obligatoires:
- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Certificat d'assurance
- Titre de propriété du véhicule ou document équivalent
- Carte grise ou document équivalent

Les amendes doivent être payées sur place.

Limitations de vitesse pour les véhicules légers, sans remorques et les 2 roues motorisés :
50 kms / heure – en ville
90 kms / heure – sur les routes normales
100 kms / heure – sur les voies réservées aux automobiles
120 kms / heure – sur les autoroutes.

L'usage de la ceinture de sécurité est toujours obligatoire.

Le code de la route portugais ne permet pas l'utilisation d'un portable pendant la conduite, sous peine de contredanse ; seuls les systèmes "mains libres" sont autorisés.

Conduite pour personnes handicapées
Au Portugal, les règles pour conduire concernant les personnes handicapées ne se rapportent qu'aux capacités physiques et mentales dont il peut résulter des restrictions ou des adaptations qui devront être mentionnées sur le permis de conduire.
Une personne handicapée titulaire d'un permis de conduire valide au Portugal pourra conduire un véhicule dès lors que les restrictions ou les adaptations à la situation sont respectées.
Les cartes de stationnement pour personnes handicapées de modèle communautaire délivrées par les États membres sont reconnues au Portugal. Des places de parking réservées à cet effet sont signalées. En cas de nécessité absolue, il est permis de se garer dans d'autres endroits si c'est pour une courte durée et dès lors que cela n'entrave pas la circulation des piétons et des véhicules.

Alcoolémie - Niveau maximum autorisé pour les conducteurs
Au Portugal, il est interdit de conduire avec un taux d´alcool égal ou supérieur à 0,5 grammes par litre de sang.
- Un taux d'alcoolémie entre 0,5 g/l et 0,8g/l est considéré une contravention grave et entraîne l'interdiction de conduire par un période minimum de 1 mois et maximum de 1 an et une amende de 250 à 1.250 euros.

- Un taux d'alcoolémie entre 0,8 g/l et 1,2 g/l est considéré une contravention très grave et entraîne l'inhibition de conduite par un période minimum de 2 mois et maximum de 2 ans et une amende de 500 à 2.500 euros.
- Un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à 1,2 g/l est considéré délit, et peut être puni avec l'emprisonnement par un période maximale d'un an ou une amende jusqu'à 120 jours, par un période minimum de 3 mois et maximum de 3 ans.

Location de voitures

Dans les aéroports, dans les terminaux des stations de transports internationaux des chemins de fer, et dans les principales localités, il existe des services de location de voiture sans chauffeur.

Pour les conducteurs qui ont des difficultés de locomotion ou pour ceux qui le préfèrent, il est possible de louer des véhicules adaptés ou avec boîte automatique de vitesses.

Pour louer des voitures il faut :

- avoir entre 21 et 25 ans, selon les conditions de location de chaque société;
- présenter un justificatif d'identité (carte d'identité pour les habitants de l´U.E. ou un passeport valable pour les autres nationalité);
- le permis de conduire valable depuis plus d'un an.